

---

## DÉSIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL RÉSUMÉ UICN

### PARC NATIONAL DU 'W' (NIGER)

---

Résumé UICN/WCMC (mars 1996) préparé d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de la République du Niger. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

#### 1. SITUATION

Le Parc se trouve au sud-ouest du pays, sur la rive droite du fleuve Niger; il est contigu aux parcs nationaux du «W», du Burkina Faso (190.000 hectares) et du Bénin (502.000 hectares) ainsi qu'à la Réserve de Faune de Tamou (75.600 hectares) au Nord.

#### 2. DONNÉES JURIDIQUES

Créé Parc national par décret, en 1954, mais classé à l'origine comme réserve de faune et forêt d'Etat au titre du Décret No 4676 de 1953.

#### 3. DESCRIPTION

Le Parc désigné (220.000 hectares) se situe dans une zone de transition entre les savanes soudanaise et guinéennes; il est contigu aux Parcs nationaux du «W» du Burkina Faso (190.000 hectares) et du Bénin (502.050 hectares) et avec la Réserve de Faune de Tamou (75.600 hectares), au nord. La savane arbustive, sur sols stériles et peu profonds, est le type de végétation le plus répandu. Au total, 454 espèces de plantes ont été répertoriées, notamment deux espèces d'orchidées endémiques du Niger. Plus 70 mammifères ont été décrits et il y a environ 350 espèces d'oiseaux dans le site. Grâce aux programmes de protection, la plupart des populations d'espèces d'ongulés augmentent. Les reptiles et les poissons que l'on trouve dans le Parc sont typiques du fleuve Niger.

#### 4. ÉTAT DE PRÉSERVATION/CONSERVATION

Il y a eu, autrefois, des projets d'exploitation du phosphate, de construction de barrages et de voies ferrées dans le Parc. Des activités de braconnage, de pâturage illicite et de migrations annuelles de bétail appartenant aux Fulani, de pêche et d'agriculture ont lieu dans le Parc ainsi que des feux de brousse non contrôlés, mais il semblerait que la situation s'améliore. Un plan de gestion est en préparation, financé par le Fonds européen de développement. Il a pour objet de garantir l'intégrité naturelle du site et de créer une Réserve de biosphère dont le Parc national du «W» serait le coeur.

#### 5. RAISONS JUSTIFIANT L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

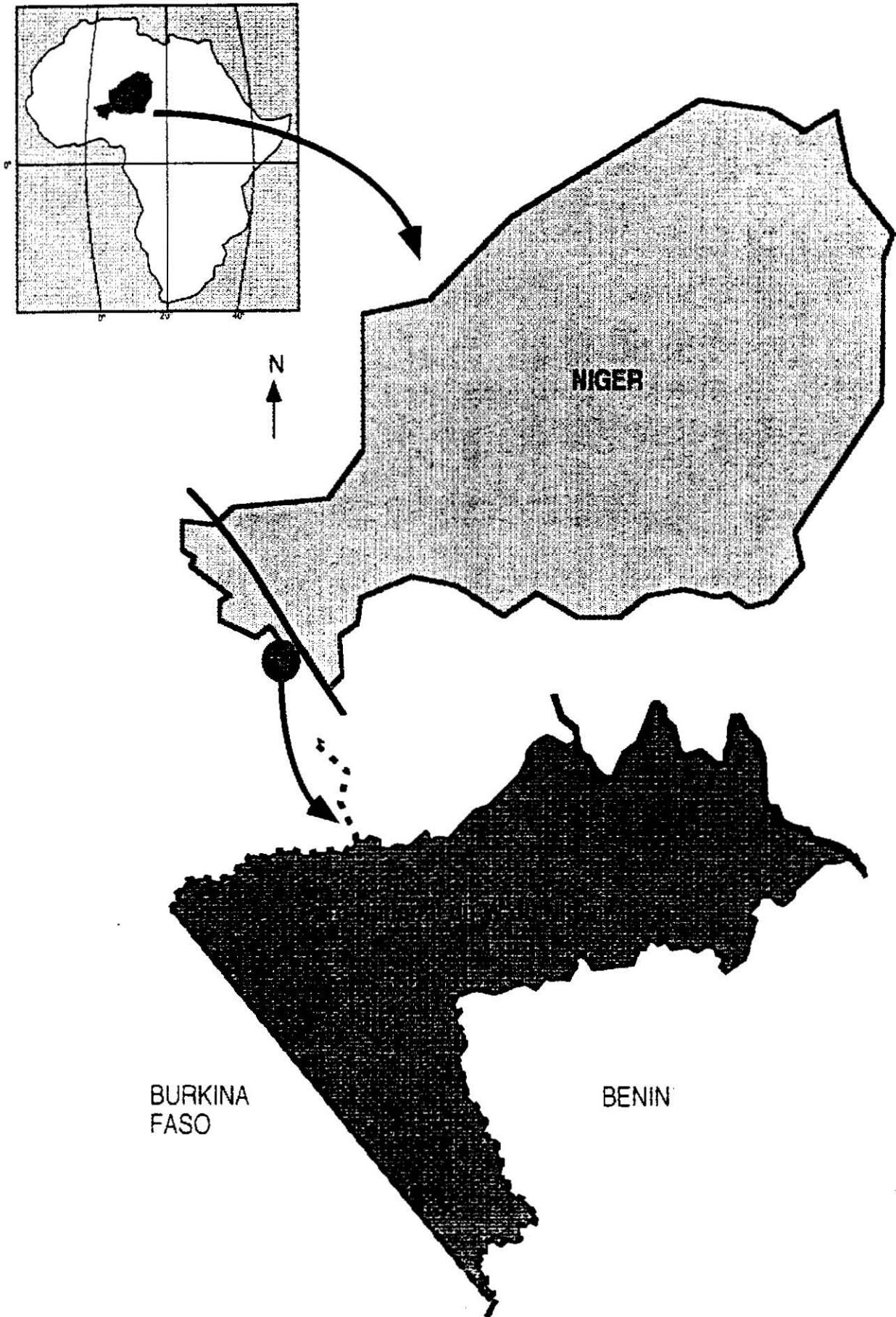
Pour justifier la désignation du Parc national du «W» sur la liste du Patrimoine mondial, le Gouvernement de la République du Niger donne les raisons suivantes:

- (iii) **Contient des exemples exceptionnels de processus biologiques et géologiques en cours.** Le Parc national du «W» contient des écosystèmes représentant les interactions entre les ressources naturelles et l'homme depuis le Néolithique. Cette interaction est à l'origine de paysages et de

formations végétales caractéristiques et représente l'évolution de la diversité biologique dans le biome soudano-sahélien.

- (iv) **Contient les régions les plus importantes du point de vue de la diversité biologique et des habitats naturels importants où survivent des espèces menacées.** Le Parc contient des populations d'Ongulés très importantes pour l'Afrique de l'Ouest et des espèces végétales sauvages considérés comme étant très importantes pour la conservation et la recherche génétique. La zone humide qui se trouve dans le Parc est d'importance internationale pour la conservation des oiseaux; elle est classée site Ramsar. Le Parc est contigu à d'autres aires protégées du Burkina Faso et du Niger, importantes pour la survie d'espèces qui ont besoin de régions étendues pour leurs migrations saisonnières.

# Situation géographique du PNWN



---

## DÉSIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL ÉVALUATION TECHNIQUE UICN

### PARC NATIONAL du 'W' (NIGER)

---

#### 1. DOCUMENTATION

- (i) Fiches techniques UICN/WCMC (13 références)
- (ii) Littérature consultée: IUCN/UNEP. 1986. Review of the Protected Area System of the Afrotropical Realm. 259p.; Bousquet, B. 1992. Guide des Parcs Nationaux d'Afrique. 368p.
- (iii) Consultations: 5 examinateurs indépendants, gouvernement du Niger.
- (iv) Visite du site: Gérard Sournia. Juin 1996.

#### 2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES

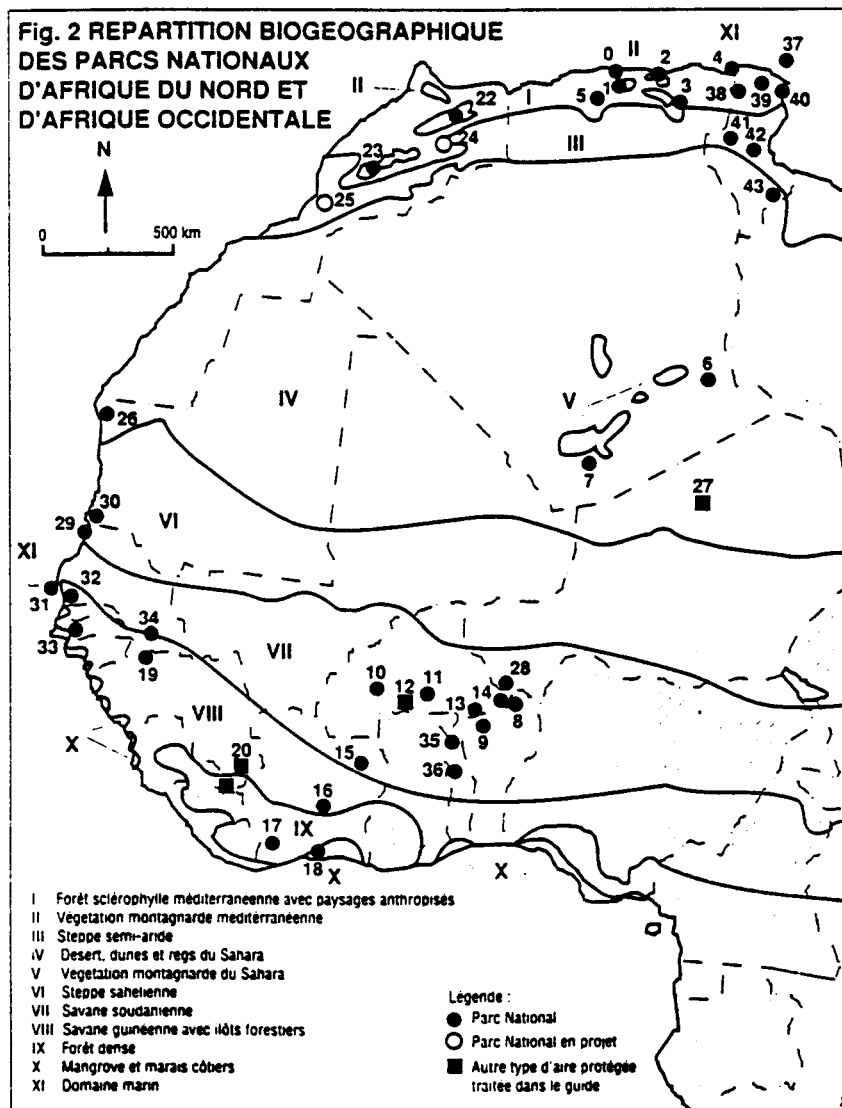
Le Parc national du 'W' (ainsi nommé en raison de la configuration du fleuve Niger à cet endroit) est l'une des 97 aires protégées de la Province biogéographique des Forêts claires/savanes d'Afrique de l'Ouest. On trouve quatre biens du patrimoine mondial dans cette province, tous de bonne taille: Manovo-Gounda-St. Floris (République centrafricaine): 1,74 million d'hectares; Comoé (Côte d'Ivoire): 1,15 million d'hectares; Niokolo-Koba (Sénégal): 0,91 million d'hectares et une partie du mont Nimba. Le secteur du 'W' qui se trouve au Niger (220.000 hectares) est donc beaucoup plus petit (à moins que l'on n'y ajoute les aires protégées du Burkina Faso et du Bénin voisins) que les biens naturels du patrimoine mondial de la région.

Le Parc national du 'W', au Niger, fait partie d'un site transfrontière dont les autres secteurs se situent au Bénin et au Burkina Faso. Il jouxte les Réserves de la Kéran, de la vallée de l'Oti, de la Pendjari, de l'Arli, de Singou, Pama et Tamou. Ce bloc d'aires protégées, pris ensemble, est très important du point de vue de sa superficie. Toutefois, en raison de la multiplicité des frontières et des différences entre les plans de gestion, il est clair que l'évolution future du secteur nigérien du 'W' est fortement tributaire du destin des deux autres secteurs et des aires protégées contiguës décrites ci-dessus.

Dans le système susmentionné, le Parc national du 'W' (Niger) et le Parc national de la Pendjari (Bénin) - ainsi que, dans une moindre mesure, l'Arli (Burkina Faso) - sont les aires protégées les plus importantes du bloc du point de vue de la diversité biologique. Le Parc national du 'W' (Niger) possède des ressources hydrologiques considérables qui ont justifié son inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar.

Le Parc national du 'W' (Niger) se situe près de la zone de transition entre la savane soudienne et les milieux forestiers soudano-guinéens. Sa situation géographique (en particulier du point de vue de la latitude) est la même que celle de nombreux parcs nationaux créés au début des années 50 tels que: Niokolo Koba (Sénégal), Boucle de Baoulé (Mali), Comoé (Côte d'Ivoire), Nazinga et le complexe Arli-Pama-Singou-secteur occidental du 'W' (Burkina Faso), Pendjari-secteur méridional du 'W' (Bénin), Waza (Cameroun), Zakouma (Tchad) et Manovo-Gounda-St. Floris (République centrafricaine). (Voir carte.)

## BIENS NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE DE L'OUEST



- |     |  |                           |
|-----|--|---------------------------|
| 28. | Parc national du 'W'                   | Niger                     |
| 27. | Aïr-Ténééré                            | Niger                     |
| 15. | Parc national de la Comoé              | Côte d'Ivoire             |
| 20. | Mont Nimba                             | Côte d'Ivoire/Guinée      |
| 17. | Parc national de Taï                   | Côte d'Ivoire             |
| 30. | Parc national du Djoudj                | Sénégal                   |
| 34. | Parc national du Niokola Koba          | Sénégal                   |
| 26. | Banc d'Arguin                          | Mauritanie                |
| 44. | Parc national Manovo-Gounda-St. Floris | République centrafricaine |

Pour faire une évaluation objective de ce qu'apportent toutes les aires protégées de l'Afrique au sud du Sahara à la conservation, l'UICN et le PNUE ont mené une analyse approfondie de leurs valeurs comparatives dans l'optique de la conservation (voir référence bibliographique ci-dessus). Les résultats chiffrés de l'importance relative de chaque site figurent au tableau ci-dessous dont il ressort clairement que le 'W' n'est pas seulement beaucoup plus petit que les trois biens du patrimoine mondial voisins mais aussi que sa contribution à la conservation est bien moindre de celle des trois autres sites.

**TABLEAU 1**

Comparaison du Parc national du 'W' avec d'autres biens naturels du patrimoine mondial dans la Province biogéographique de Forêts claires/savanes d'Afrique de l'Ouest.

SITE	PAYS	DIMENSION (ha)	RÉSULTATS CHIFFRÉS (CONTRIBUTION À LA CONSERVATION*)
'W'	Niger	220.000	660
Comoé	Côte d'Ivoire	1.150.000	6.650
Niokola-Koba	Sénégal	913.000	5.250
Manovo-Gounda	République centrafricaine	1.740.000	5.220

\* Ces résultats chiffrés sont dérivés d'une évaluation comparative de toutes les aires protégées d'Afrique publiée par le PNUE et l'UICN sous le titre: Review of the Protected Area System in the African Realm (259 pages).

Dans une perspective régionale, le 'W' ne se distingue pas par ses caractéristiques biologiques mais c'est la seule aire protégée importante longeant le fleuve Niger. On trouve, par ailleurs, d'importants habitats riverains dans le Niokola Koba, situé sur la Gambie tandis que la Comoé et Manovo-Gounda-St. Floris possèdent aussi des zones humides et des caractéristiques hydrologiques importantes.

Les conclusions tirées de la comparaison du 'W' avec d'autres aires se trouvant dans la même province géographique sont les suivantes:

- les caractéristiques du 'W' sont typiques et largement répandues dans bien d'autres parcs de la région;
- du point de vue des valeurs naturelles, le 'W' est beaucoup moins important pour la science et la conservation que les quatre biens du patrimoine mondial de la région;
- la désignation de la région ne concerne qu'environ un quart de la totalité de l'aire protégée transfrontière et présente une importance secondaire par rapport aux autres éléments du bloc (c'est-à-dire la Pendjari et l'Arli).

En résumé, rien de particulier ne distingue le 'W' des autres parcs de la région. Pris séparément, le 'W' est d'importance nationale mais considéré comme un site transfrontière, avec les secteurs du Bénin et du Burkina Faso, il pourrait revêtir une importance régionale.

Enfin, au niveau mondial, on trouve dans les régions tropicales de la planète la moitié (51) de tous les biens du patrimoine mondial naturels existants et l'Afrique tropicale, à elle seule, en compte 21. Elle est donc mieux représentée sur la Liste du patrimoine mondial que toutes les autres régions tropicales mises ensemble. Il n'en reste pas moins que d'autres sites africains méritent certainement d'être inscrits sur la

Liste du patrimoine mondial mais la désignation du 'W' n'est pas une priorité dans le contexte du domaine biogéographique.

### 3. INTÉGRITÉ

Du point de vue de la gestion, de nombreuses améliorations ont récemment été apportées. Avec un personnel, un équipement et une infrastructure limités, le parc a réussi à contrôler les pressions auxquelles il était soumis ces dernières années et, en particulier, durant les années 70 et 80. Les populations de nombreuses espèces ont augmenté (hippopotames, damalisques, gazelles à front roux, buffles) et d'autres ont amorcé un retour (lycaons, lamantins) alors qu'on pensait qu'elles avaient disparu de la région. L'avifaune est également intéressante et l'on signale régulièrement de nouvelles espèces. Les techniques de gestion et de surveillance continue sont simples et efficaces.

Le tourisme est modeste et comparable à d'autres aires protégées d'Afrique de l'Ouest (environ 1500 à 2200 touristes par an). Dans la région, le tourisme a souffert d'une très mauvaise gestion de l'hôtel-campement de la Tapoa. Actuellement, celui-ci est géré par le ministère du Tourisme mais encore en mauvais état en raison de la gestion précédente. La nouvelle équipe de gestion, avec un partenaire du secteur privé, a mis au point une nouvelle stratégie dans laquelle de petits villages de toile (gîtes d'étape) ont été installés à l'intérieur du parc. Ces villages répondent à l'attente des touristes et ne sont pas très coûteux.

Le parc connaît d'autres problèmes de gestion, à savoir:

- les données scientifiques disponibles sur les espèces les plus importantes ou les espèces indicatrices sont insuffisantes; vu que les méthodes de comptage varient d'année en année, il n'est pas possible d'obtenir des estimations fiables. En outre, comme il n'existe pas d'études ethologiques ou autres scientifiquement vérifiées, on connaît mal l'aire protégée;
- la main-d'œuvre et l'équipement disponibles pour la surveillance sont trop insuffisantes; le Conservateur dispose de sept gardes, trois chauffeurs (dont l'un est aussi un garde), un pisteur et deux préposés, c'est-à-dire qu'il y a au maximum 15 personnes pouvant assurer la surveillance. Les postes de garde sont trop peu nombreux et trop dispersés pour permettre une couverture complète du parc, ce qui signifie que certains secteurs vulnérables sont sans doute sans surveillance;
- il n'existe pas de schéma directeur de gestion et d'aménagement du parc. Chaque année, le Conservateur soumet à la Direction centrale son plan annuel de gestion et d'aménagement pour avis et autorisation;
- les ressources financières disponibles sont extrêmement limitées (5 millions de francs CFA par an) et ces fonds seront amputés de 50% durant l'exercice financier.

Les deux autres secteurs du Parc national 'W' se trouvent au Burkina Faso (la frontière est délimitée de façon artificielle) et au Bénin (la limite est tracée par le fleuve Mékrou) et sont très importants étant donné que les menaces pesant sur le Parc national 'W' (Niger) viennent de là: pâturage et braconnage sont très communs et pratiqués à grande échelle. L'absence de contrôle de ces menaces frontalières met en permanence l'intégrité du site en péril. Malgré un accord frontalier de lutte contre le braconnage signé entre le Bénin et le Burkina Faso et signé et ratifié quelques années plus tard par le Niger, seul ce dernier pays applique les dispositions. Au Bénin, l'accord n'est pas réellement appliqué bien que les autorités ne s'opposent pas à la poursuite des contrevenants sur leur territoire. Dans la zone qui se trouve sous la juridiction du Burkina Faso, les autorités ne prennent pas les activités de pâturage illicite au sérieux.

Contrairement au Burkina Faso et au Bénin qui ont tous deux reçu une aide internationale considérable, le 'W' n'a jamais reçu de financement important, sauf dans le cadre de certains programmes spécifiques, limités tant du point de vue géographique que temporel (Corps de la paix américain, aide financière du Génie militaire américain pour la réfection de pistes et de mares et la construction de certains postes de garde). Le Programme régional de la Communauté européenne, lancé officiellement en 1987, et que l'on annonce comme appliqué de façon régulière est encore en suspens. Néanmoins, il semble que les organismes bailleurs de fonds manifestent de plus en plus d'intérêt à l'égard du Parc national du 'W' (Niger) et de ses zones tampons contiguës (Réserve de faune de Tamou, Secteur des girafes): la France, en particulier, par l'intermédiaire de son Programme de coopération au développement, de sa mission locale de coopération et du FFEM a manifesté son intention d'aider dans le cadre, soit de projets spécifiques destinés à la gestion du parc, soit de projets plus vastes en rapport avec le tourisme ainsi que par une aide à la mise en place d'une réserve de biosphère. La Coopération suisse, le PNUD et la Banque mondiale pourraient aussi participer à l'avenir.

Il existe des menaces locales à l'intégrité: les îles formées dans les méandres du parc sont chaque année soumises à l'intrusion de villageois de Karekpoto (un village qui se situe sur la rive est du fleuve) qui viennent cultiver la terre. Le Conservateur envisage de mettre en place des activités en rapport avec la conservation afin « d'occuper l'espace » et de faire ainsi tomber les revendications villageoises.

#### 4. AUTRES COMMENTAIRES

Le projet de création d'une réserve de biosphère dans la région du 'W' (Niger) a été adopté par le Bureau du programme MAB le 15 avril 1996 et notifié officiellement au gouvernement du Niger par lettre datée du 30 avril 1996. Le concept de réserve de biosphère ne s'applique, initialement, qu'au parc lui-même, mais le Bureau du MAB recommande fermement de l'étendre aux zones périphériques.

La Réserve de biosphère du 'W', au Niger, sera fondée sur l'intégration de plusieurs questions: différents niveaux de protection, différents objectifs qui seront toutefois complémentaires du point de vue de la diversité biologique, de la gestion des ressources naturelles et des aspects socio-économiques.

- Le parc lui-même (220.000 ha) serait le noyau central de la réserve avec pour vocation de garantir sa conservation et le maintien écologique des zones adjacentes;
- la Réserve de faune de Tamou (à l'extrémité nord-ouest du parc) et les secteurs du 'W' qui se trouvent au Bénin et au Burkina Faso seraient des zones tampons avec une forte composante sociale pour la zone correspondant à la Réserve de Tamou;
- la Réserve partielle de faune de Dosso, au nord-est, et son extension jusqu'au Secteur des girafes serait un autre type de zone tampon;
- le fleuve Niger et les villages de la rive est des méandres qui forment le 'W' (Karekpoto, Tounga, Boumba) autour desquels des projets socio-économiques seront élaborés est axé sur le tourisme et la gestion des ressources naturelles.

La désignation de réserve de biosphère pour le 'W' est très appropriée (notamment si les zones contiguës sont incluses); il s'agit de la deuxième désignation internationale (après Ramsar) appliquée au site.



## 5. ÉVALUATION

Le Parc national du 'W' est une zone représentative importante des forêts claires/savanes du Niger et présente de nombreuses valeurs naturelles dans le contexte local. Il s'agit à la fois d'un site Ramsar et d'une réserve de biosphère. L'évaluation de l'UICN fait ressortir que le parc n'a pas une importance internationale et ne satisfait pas aux critères du patrimoine mondial. Comparé avec d'autres sites de la région, il ne se distingue ni par sa faune ni par son paysage. Sa gestion a certainement été améliorée depuis 10 ans mais les préoccupations concernant son intégrité restent bien présentes. En outre, le 'W' est un parc transfrontière mais la désignation ne comprend pas les portions contiguës du parc qui se trouvent dans les deux pays voisins. Et même si c'était le cas, l'UICN estime que le site ne satisferait toujours pas aux critères naturels du patrimoine mondial.

En conclusion, la région du 'W', au Niger, convient extrêmement bien à la désignation de Réserve internationale de la biosphère et l'UICN approuve la décision prise récemment par le Bureau du MAB à cette fin. Toutefois, le parc ne présente pas de «valeurs universelles exceptionnelles» comme le requiert la Convention du patrimoine mondial car ses caractéristiques se retrouvent communément dans la région.

## 6. RECOMMANDATIONS

Le Parc national du 'W' ne satisfait pas aux critères naturels de la Convention du patrimoine mondial. Toutefois, vu l'importance du parc au niveau national et reconnaissant les récentes améliorations apportées à sa gestion, le Comité souhaitera peut-être soutenir avec vigueur la décision prise récemment par le Bureau MAB de l'UNESCO d'approuver la région du 'W' comme réserve de biosphère (en y ajoutant la recommandation ferme d'y adjoindre les régions contiguës) et encourager les organismes bailleurs de fonds à contribuer au financement de la gestion du parc.

WHC/JWT/DD/amb  
Octobre 1996